

# LE RISQUE FEUX DE FORETS

## I. QUE SONT LES FEUX DE FORETS ?

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt, de maquis ou de garrigue.

## II. COMMENT SURVIENNENT-ILS ?

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin des trois conditions suivantes :

- **une source de chaleur** (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence (travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures....), accident ou malveillance ;
- **un apport d'oxygène** : le vent active la combustion ;
- **un combustible** (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

## III. QUELS SONT LES RISQUES DE FEUX DE FORETS DANS LA COMMUNE ?

Les principaux incendies sur la Commune ont eu lieu :

- en 1983 aux Terres Gastes (feu de Puget-sur-Argens),
- en 1990 au bois de La Gaillarde, dans les Petites Maures et à l'est de la D.25 (feu des Maures).

En fonction des différentes études menées dans la région :

- la carte de l'aléa risque "feux de forêts" figure pages 11,12 et 13.
- la carte des zones où l'information préventive doit être faite sur les risques de feux de forêts se trouve pages 41, 42 et 43.

#### **IV - QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

##### **PREVENTION :**

- **la sensibilisation de la population** sur les risques de feux de camp, agricoles et forestiers (écobuage), barbecues, cigarettes, détritrus...
- **la résorption des causes** d'incendie : contrôle des feux en forêt, des décharges... avec renforcement des **sanctions pénales** ;
- **l'aménagement de la forêt** : débroussaillage, pistes d'accès pompiers, pare-feux, points d'eau ...
- **la surveillance régulière** renforcée en période estivale : patrouilles des sapeurs-pompiers, tour de guet ONF, patrouilles ONF.
- **l'élaboration et la mise en place de plans de secours** et de plans d'action rapide avec des groupes d'attaque immédiate limitant l'extension des feux ; dans les grands feux, le recours à des moyens régionaux, voire nationaux est parfois nécessaire (unités de sapeurs-pompiers avec avions et hélicoptères "arroseurs", matériels roulants...).
- **organisation par la Commune** d'un Comité communal feux de forêt pour orienter et guider les Services de secours.
- **diffusion de plaquettes** de la DDAF pour les citoyens menacés.

Les feux de forêts sont essentiellement combattus par les unités de sapeurs-pompiers départementaux et communaux.

##### **PROTECTION :**

- **En cas de danger**, la population serait alertée au moyen du porte-à-porte par les Pompiers, la Police municipale et le personnel municipal.
- **Les possibilités d'hébergement sur la commune sont les salles polyvalentes, les écoles, la salle des fêtes.**
- En cas de feux de forêt, les habitants devront prévenir les Sapeurs Pompiers.

#### **V. QUE DOIT FAIRE L'INDIVIDU ?**

##### **AVANT**

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...),
- débroussaillage autour de la maison,
- vérifier l'état des fermetures et de la toiture.

##### **PENDANT**

- si l'on est témoin d'un départ de feu :
- informer les pompiers,
- si possible attaquer le feu,
- rechercher un abri en fuyant dos au feu,
- respirer à travers un linge humide,
- en voiture ne pas sortir.

- dans un bâtiment :

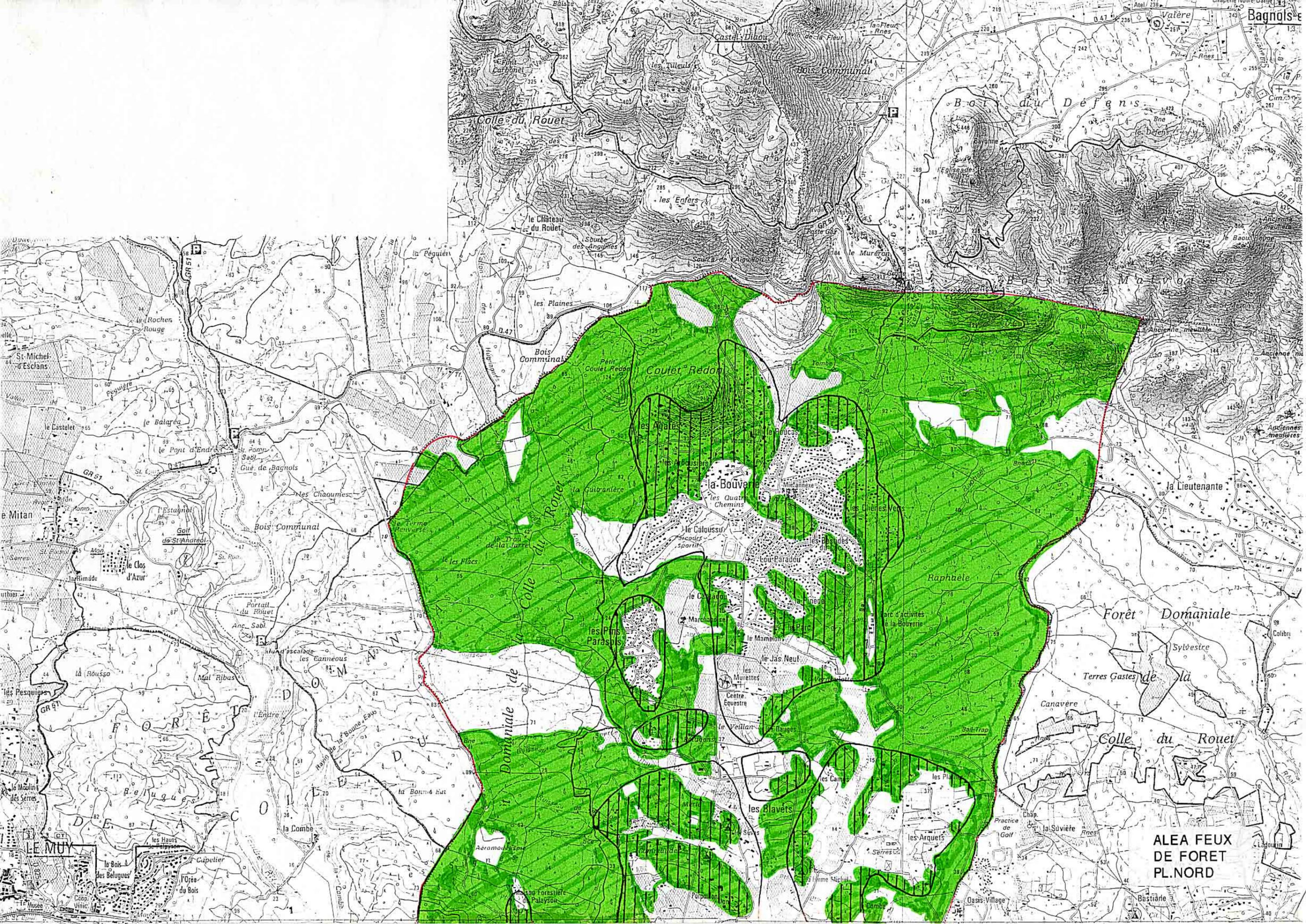
- ouvrir le portail du terrain,
- fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur),
- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage.

***APRES***

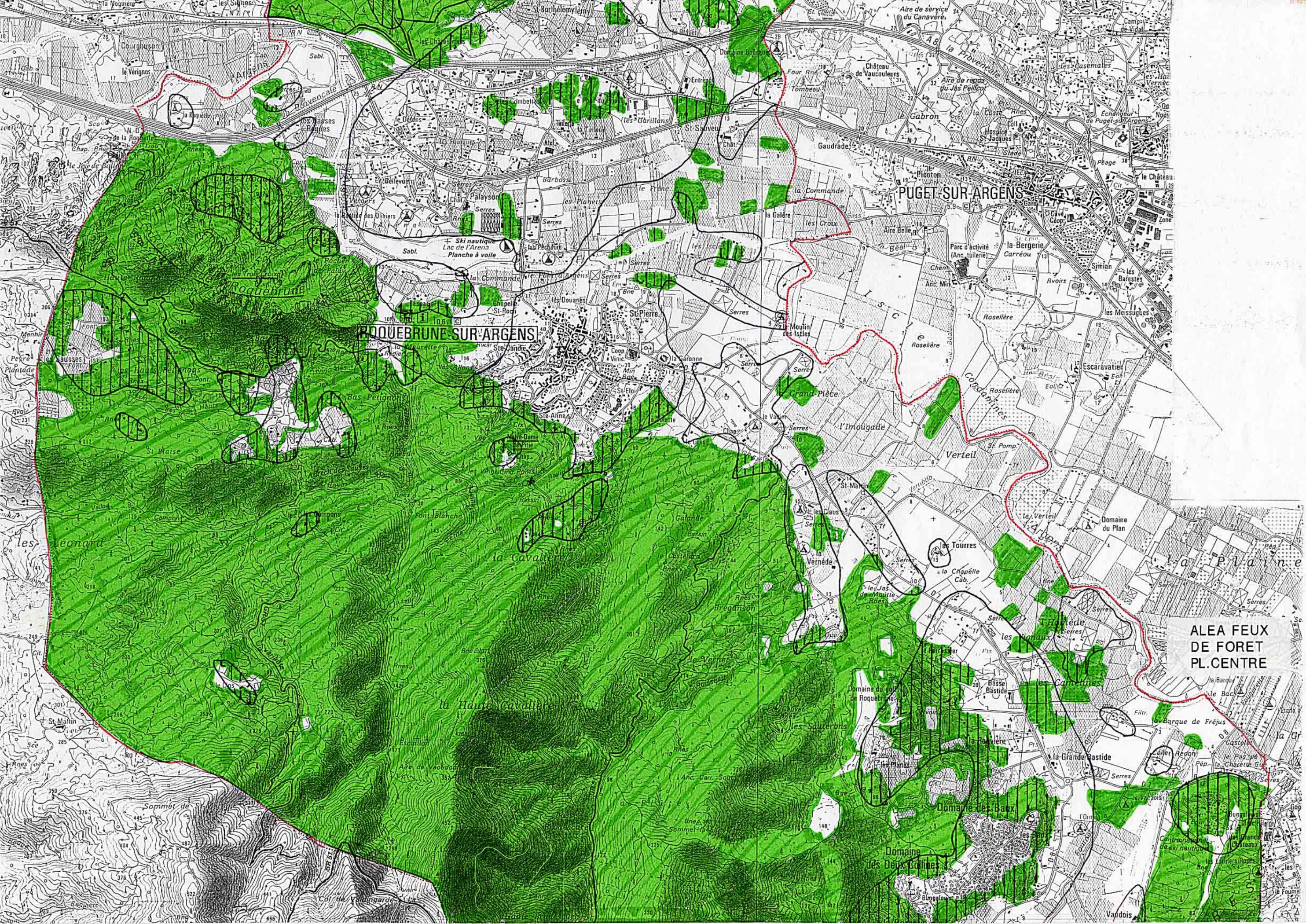
- éteindre les foyers résiduels.

**VI. OU S'INFORMER ?**

- La Mairie: 04.94.19.59.59.
- Les Sapeurs-Pompiers: Etat Major Départemental 04.94.68.00.18.
- DDAF : 04.94.92.47.00.



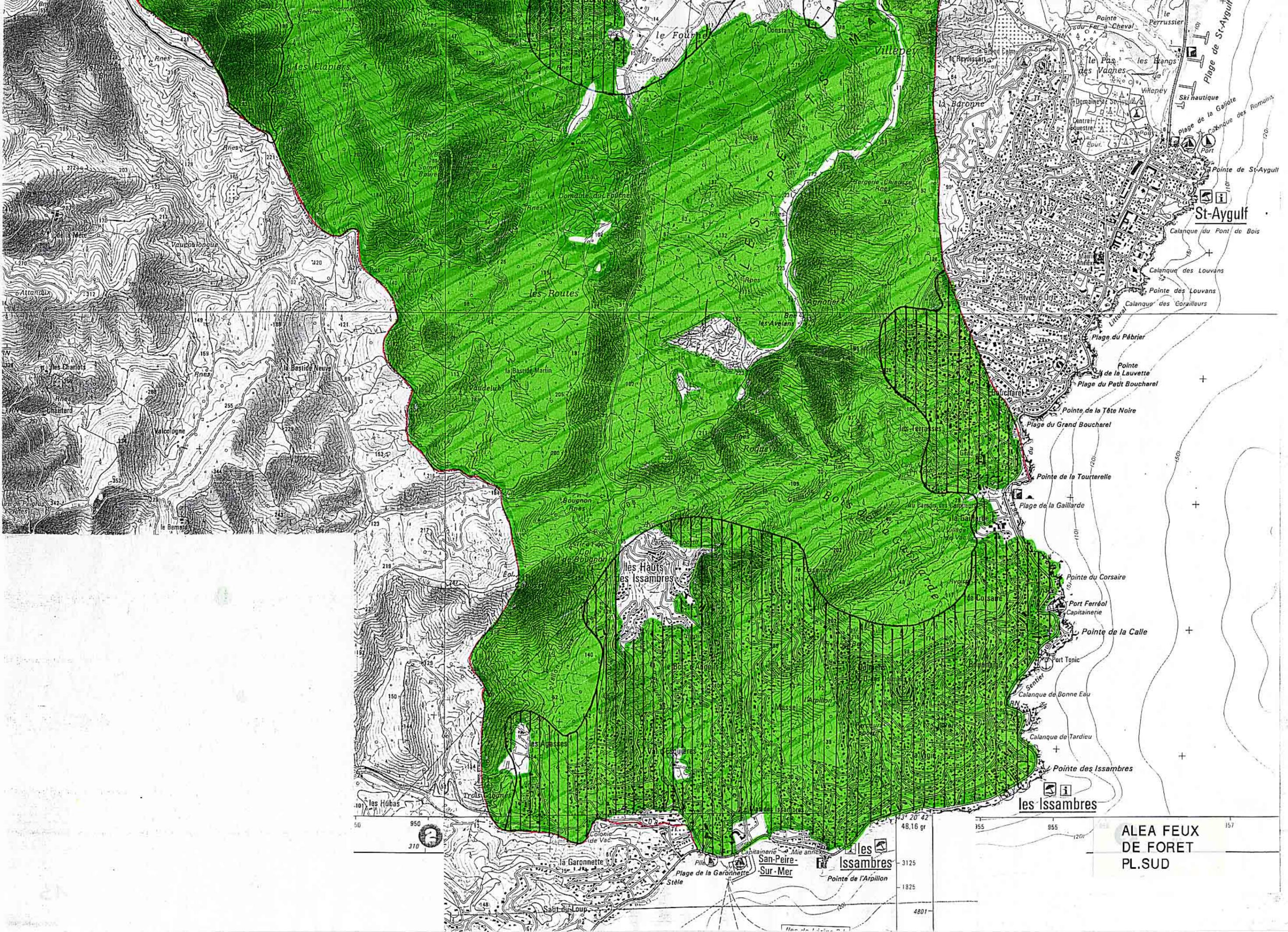
ALEA FEUX  
DE FORET  
PL.NORD



ROQUEBRUNE SUR-ARGENS

PUGET SUR-ARGENS

ALEA FEUX  
DE FORET  
PL. CENTRE



les Clapiers

le Fourne

Villeduy

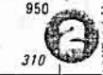
St-Aygulf

les Routes

les Hauts  
les Issambres

les Issambres

**ALEA FEUX  
DE FORET  
PL.SUD**



43° 20' 42"  
48,16 gr  
3125  
1825  
4801

157

310

955

955

(20)

Saint-Loup

San-Peire-  
Sur-Mer

les Issambres  
Pointe de l'Arpillon



+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+

+